Zones côtières: aménagement intégré AIZC, mise en oeuvre d'une stratégie de gestion

2000/0227(COD) - 10/04/2002 - Texte adopté du Parlement, 2ème lecture

En adoptant sans débat la recommandation pour la deuxième lecture de Mme Patricia McKENNA (Verts /ALE, Irl), le Parlement européen a approuvé la position commune sous réserve d'amendements. Le Parlement insiste sur la nécessaire consultation d'organisations maritimes régionales ou d'organisations internationales, telle que l'Organisation maritime internationale, afin de traiter les problèmes transfrontaliers qui affectent les zones côtières. Il insiste sur la prise en compte de l'augmentation de la fréquence et de la force des tempêtes ainsi que sur la nécessité de prendre des mesures concernant la protection des agglomérations côtières et de leur patrimoine culturel. Enfin, les États membres devraient rendre compte à la Commission des résultats de la mise en oeuvre de la recommandation 45 mois (et non 5 ans) après son adoption.